

# De l'agenda 21 global à l'agenda 21 local

Le mot « agenda » du latin, « agenda » se traduit par « ce qui doit être fait ». Quant à 21, il désigne le siècle en cours.

En 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio, 178 pays adoptent un programme d'actions pour le 21ème siècle appelé Action 21. Il s'agit d'un plan d'action global dont les principaux objectifs sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables et la protection de l'environnement. Les collectivités, de par leurs missions et compétences, peuvent traduire concrètement les principes adoptés au niveau international. Elles sont donc invitées à contribuer, à leur échelle, au développement durable en mettant en place des agendas 21 locaux : Ce programme, élaboré en collaboration avec la population, doit mettre en œuvre des actions concrètes transversales. C'est pour assumer ses responsabilités et défendre les valeurs du développement durable à travers sa politique que la CCLDV a décidé de la mise en place de son Agenda 21 local.

Il s'agit ici de relever le nouveau défi de la collectivité : créer les conditions d'un développement harmonieux qui doit permettre d'agir pour ne pas subir, face aux bouleversements auxquels elle a à faire face.

Cet engagement passe par des changements de mentalité et de façon de faire, par la prise de conscience de nouvelles pratiques à mettre en œuvre.

Ce projet s'appuie en premier lieu sur la mobilisation des acteurs impliqués, élus, agents de la collectivité et les habitants.

## Elus, membres de la Commission Agenda 21 :

Président : Gérard GUILLOT

Manosque : Chantal NERVI, Jean Denis DAUMAS

Gréoux-Bains : Sébastien MICHEL, Liliane PILON

Vinon-sur-Verdon : Valérie BLET, Marie Thérèse NOE, Patrick OBRY

St. Martin de Brômes : Jean-Luc MARTIN, Gérard PEDERSEN

Montfuron : Marie-Odile HERMENIER

Valensole : Robert LAURENTI, Gérard AURRIC

Brunet : Francis BERARD, Jérôme CHARPIN

Allemagne en Provence : Christian MATHERON, Vanessa CALEGARI, Christiane GUERRINI

Esparron-de-Verdon : Guy BURLE, Sébastien MATHERON



Publication de la Communauté de Communes Luberon, Durance, Verdon

**Siège social :** Mairie de Manosque, Place de l'Hôtel de ville, 04100 Manosque [www.ccldv.fr](http://www.ccldv.fr). **Directeur de la publication :** Bernard Jeanmet-Peralta.

**Conception, rédaction :** Jean-Luc Hindryckx, Ivonne Borg. **Photos :** Laurent Gayte, Mairie de Manosque - Eco-emballage.

**Conception graphique :** Anne Bousser [a.bousser@idees-signes.com](mailto:a.bousser@idees-signes.com). **Illustrations et pictogrammes :** Karine Girault, [commedesidees@orange.fr](mailto:commedesidees@orange.fr).

**Impression :** Imprimerie Trulli.

Ce journal est imprimé sur papier recyclé.

## Environnement



Plus de 20 mille tonnes de déchets, par an, sur un territoire de 400 Km<sup>2</sup> et 33 000 habitants !!!!

Soucieuse de la préservation de son environnement, la CCLDV étend à l'ensemble de son territoire, des services comme la collecte, le traitement, et le tri sélectif des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion des déchetteries.

Ces mesures permettent de recycler un grand nombre de déchets divers comme le verre, le papier, les emballages cartonnés et flaconnages plastiques, mais aussi les appareils électriques, la ferraille, les meubles en bois, les déchets dangereux (batteries, produits phytosanitaires...), les végétaux...

Une collecte des déchets de soins tranchants-piquants est également en service sur le territoire de la CCLDV par l'intermédiaire des pharmacies, véritables partenaires dans cette action.

### Collecte des encombrants en porte à porte Ressourcerie de Haute provence

#### Les déchets concernés

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Appareils ménagers, électroménagers, téléviseurs, chaînes Hi-Fi, meubles, literie, outillage matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, appareils électriques et de chauffage, cumulus, réservoirs, pièces mécaniques...

#### Sont exclus :

Grands végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio-actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets contaminés, cadavres d'animaux.

#### La collecte des encombrants

Le ramassage se fera sur le pas de la porte au profit des particuliers qui en font la demande auprès du prestataire sur appel téléphonique au **04 92 87 86 71** de 13h30 à 17h30.

L'utilisateur précise à son inscription :

- nom, adresse, téléphone
- liste exhaustive des encombrants dont il souhaite se débarrasser et seuls les déchets figurant sur la liste seront collectés.

Le prestataire propose de collecter les communes de Gréoux les Bains et Saint Martin de Brômes les premiers lundis de chaque mois entre 8h et 12h.



Développement



Aménagement



Environnement



Culture

N° 8 - MARS 2009

Ouverture & PARTAGE

Lettre trimestrielle de la Communauté de Communes Luberon Durance Verdon



## NOTRE TERRITOIRE A LA CHANCE D'AVOIR UN ENVIRONNEMENT PRIVILÉGIÉ, MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ENCORE ?

La qualité de nos conditions de vie est étroitement liée à la qualité de nos environnements. Nous sommes tous bien conscients que des comportements sont à améliorer dans nos habitudes de vie, mais lesquels, comment, avec quelle efficacité ?

Sans doute chacun d'entre vous fait déjà quelques gestes quotidiens qui visent à préserver notre environnement. Il est temps de fédérer et d'amplifier tous nos gestes positifs, c'est pourquoi les élus de la CCLDV ont choisi de mettre en route un « Agenda 21 ».

Un agenda 21 est une méthode de travail qui invite tous les acteurs de la société (citoyens, associations, entreprises, administrations, élus...) à mettre en œuvre les valeurs du développement durable dans leurs programmes d'actions. Un état des lieux général va être fait d'ici l'automne pour déboucher sur un vaste chantier de concertations qui produira un ensemble d'actions simples et efficaces tant sur le plan environnemental que social et économique.

Je vous invite à relever ce défi dans l'enthousiasme d'un travail mené en commun et dans la joie de viser des objectifs constructifs.

Je souhaite que tous ensemble et chacun pour sa part, nous puissions être heureux et fiers de transmettre à nos descendants un territoire de qualité.

Bernard Jeanmet-Peralta,

Président de la Communauté de Communes Luberon, Durance, Verdon

# Agenda 21

# Agir pour un territoire durable



**C'est l'endroit rêvé pour commencer et pour donner l'exemple ...**

**Trier** les déchets et les **recycler** permet d'économiser matières premières et ressources naturelles.

**Acheter** des ampoules basse consommation et éteindre les appareils en veille.

Mieux **isoler** sa maison, préférer les modes de chauffage en énergies renouvelables. Baisser la température de 1°C, c'est réduire de 5 à 10 % sa facture.

**Ne pas gaspiller** l'eau : installer des robinets avec économiseurs d'eau, prendre une douche au lieu d'un bain. **Récupérer** l'eau de pluie pour arroser.

**Utiliser** des produits de ménage biodégradables.

**Ne pas utiliser** d'insecticides, ni de désherbants chimiques pour son jardin.

**Aider** ses enfants à moins gaspiller. **Aider** ses voisins, **être solidaire** avec son prochain.



**Une entreprise peut faire le choix du développement durable...**

**Construire** des projets économiques en tenant compte du volet social et environnemental.

**Maîtriser** les dépenses énergétiques et réduire les rejets polluants.

**Choisir** des fournisseurs proposant des produits respectueux de l'environnement et ayant une démarche éthique et solidaire.

**Aider** les modes de déplacements doux et permettre l'utilisation des transports en commun pour le personnel.

**Veiller** à un bon climat social, à l'insertion des personnes handicapées et à l'égalité hommes-femmes.

Les **employés** quant à eux, doivent être **respectueux** de leur outil de travail, vigilants à toutes les déperditions d'énergie et au gaspillage au sein de leur entreprise.



**Les bonnes résolutions doivent suivre dans les valises ...**

Dans les régions chaudes, **ne pas abuser** des douches fraîches qui consomment de l'eau là où elle est souvent très précieuse.

**Limiter** la climatisation.

Enfin **respecter** la façon de vivre locale, cela facilite les liens avec les gens et crée de la solidarité entre les populations.



**Vos choix peuvent être déterminants pour une meilleure qualité de vie**

**Acheter** des appareils ménagers moins gourmands en électricité et en eau, vérifier les labels « Eco Energie ».

**Privilégier** les fruits et les légumes de saison, les producteurs locaux, les produits Bio (label AB) ou raisonnés, respectueux de l'environnement et meilleurs pour la santé.

**Aider** le commerce équitable, commerce qui assure un revenu minimum aux producteurs des pays pauvres. Cet argent permet en particulier à des familles d'avoir accès à la santé et d'envoyer les enfants à l'école.



**Se déplacer, oui, mais comment ?**

**Prendre son vélo** ou marcher à pied pour les trajets courts.

**En voiture** : miser si possible sur le covoiturage, dans le cas contraire utiliser des véhicules moins consommateurs et ayez une conduite fluide plus économique.

**Privilégier** toujours les transports en commun.



**Que faire en tant que citoyen concerné et actif ?**

**S'intéresser** aux projets communaux et à la vie de son quartier.

**Faire des propositions** à vos élus, car ils peuvent réviser leurs choix si ces idées sont bonnes et vont dans l'intérêt de tous.

**S'associer** à des projets de coopération avec d'autres pays.

## Agenda 21

### Au niveau d'une collectivité locale

Nous avons tous de bonnes idées qu'il faut échanger, discuter, dans notre quartier, mais aussi avec nos élus, les maires, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires, bien sûr !

Avec son Agenda 21, la CCLDV s'engage à définir ses actions en prenant en compte les principes du développement durable. Ces trois piliers constituent ainsi la base des actions de notre territoire intercommunal :

**Développer** la solidarité sociale et accompagner l'évolution des modes de vie.

**Assurer** la diversification économique du territoire.

**Préserver** notre merveilleux environnement tout en luttant contre le réchauffement climatique.